

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le mardi 5 septembre 2023 à 19 h, à savoir :

- Pour les lots 6 532 258, 6 532 257 et 6 396 604 du cadastre du Québec, avenue Barron, afin de permettre la réduction de la marge arrière à 5 mètres et la réduction de la distance entre deux bâtiments principaux à 1,5 mètre, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge arrière minimale de 10 mètres dans la zone Ca-410 et une distance minimale de 6 mètres entre deux bâtiments principaux faisant partie d'un projet intégré.
- Pour le lot 3 040 343 du cadastre du Québec, 44, place Bourbonnière dans la zone Des-513, afin de permettre l'implantation d'un garage isolé à une distance de 1,7 mètre de la résidence existante, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 3 mètres entre un bâtiment accessoire et une résidence.
- Pour le lot 3 037 770 du cadastre du Québec, 101, rue des Épinettes dans la zone Ha-402, afin de permettre l'aménagement d'un logement accessoire d'une superficie de 98,63 mètres carrés, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une superficie maximale de 60 mètres carrés pour un logement accessoire dans une résidence située dans une zone dans laquelle l'usage habitation bifamiliale n'est pas autorisé

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 16 août 2023
(U-2023.442)

M^e Jasmine Bigras, greffière par intérim

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*